

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION
(Article R. 211-21 du code du tourisme)

La commission d'immatriculation mentionnée à l'article L. 141-2 du code du tourisme certifie que l'opérateur ci-après :

NOUVELLE PORTE DU VOYAGE
28 AVENUE DE LA PLAINE,
74000 ANNECY, FRANCE

représenté par :

Monsieur JEAN PHILIPPE, GÉRANT

a été immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant :

IM074110079

à effet du 30/09/2014

La garantie financière est apportée par : APST, 15 AVENUE CARNOT, 75017 PARIS, FRANCE

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : HISCOX EUROPE UNDERWRITING LIMITED, 19 RUE LOUIS LE GRAND, 75002 PARIS, FRANCE

Cette immatriculation est valable jusqu'au 30/09/2017. La demande en vue de son renouvellement devra être adressée à la commission d'immatriculation deux mois avant la date d'échéance.

L'opérateur doit informer la commission d'immatriculation de tout événement pouvant avoir des conséquences sur son immatriculation (article R. 211-21 du code du tourisme) :

* dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée,

* ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 211-23 du code du tourisme, publicité sera faite de cette immatriculation dans un délai d'un mois à compter du 30/09/2014 sur le site internet d'Atout France.

Fait à Paris,

Le 30/09/2014

Le Président de la commission d'immatriculation



Michel VENEAU